

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 2 mai 2023, a adopté les règlements suivants :


- *Règlement n° 468-23 établissant un programme pour l'aménagement d'un jardin de pluie ;*
- *Règlement n° 469-23 établissant un programme pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie.*

L'objet du règlement n° 468-23 est d'établir un programme pour l'aménagement d'un jardin de pluie notamment pour les enjeux relatifs à la gestion des eaux pluviales. Il prévoit une aide financière maximale de 1000 \$ par jardin de pluie sous certaines conditions.

L'objet du règlement n° 469-23 est d'établir un programme pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie afin de promouvoir le développement durable, de réduire la consommation de l'eau potable et la conservation de cette richesse. Il prévoit une subvention maximale de 50 \$ pour chaque baril de pluie sous certaines conditions.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 9 mai 2023 conformément à la loi et sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca ou par téléphone au 450 295-2418.

FAIT À DUNHAM, CE 9 MAI 2023.



Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim
